

LES ANNONCES DE LA SEINE

Jeudi 4 septembre 2008 - Numéro 57 - 1,15 Euro - 89^e année



46^{ème} Congrès de l'AIJA 26/30 août 2008 - Paris

Pär Remnelid, Christian Charrière-Bournazel, Rama Yade, Jean-Claude Rivalland, Thierry Wickers, Fabrice Pères Borianne, Christophe Girard et Maurice Quener

Photo © Jean-René Tancrède - Téléphone : 01.42.60.36.35

VIE DU DROIT

46^{ème} Congrès de l'AIJA

Le Temple du Savoir

par Fabrice Pères Borianne..... 2

Innovations

par Jean-Claude Rivalland 3

Perspective universelle

par Rama Yade..... 4

NOMINATIONS

Installations et prestations de serment

Versailles - 1^{er} septembre 2008..... 6

ANNONCES LEGALES

ADJUDICATIONS..... 13, 14 et 15

CULTURE

Emile Decœur

Présentation du fonds Curtis..... 16

Après Mexico en 2005, Genève en 2006, Toronto en 2007, l'Association Internationale des Jeunes Avocats (AIJA) qui réunit plus de 3000 avocats et juristes d'entreprises issus de 85 nationalités différentes, a organisé son 46^{ème} congrès annuel à Paris.

Ce sont ainsi plus de 600 personnes qui étaient rassemblées du 26 au 30 août derniers autour de cinq sessions de travail, dix ateliers et de deux grands séminaires sur l'arbitrage et la contrefaçon des produits de luxe, permettant ainsi la mise à disposition d'une plateforme internationale d'échanges permettant de bâtir un réseau de travail efficace et convivial.

La cérémonie d'ouverture s'est déroulée dans le prestigieux grand amphithéâtre de la Sorbonne en présence de Jean-Claude

Rivalland et Fabrice Pères Borianne, co-présidents du comité d'organisation, Christophe Girard, adjoint au maire de Paris en charge de la culture, Christian Charrière-Bournazel Bâtonnier de Paris, Thierry Wickers, vice-président du Conseil National des Barreaux représentant son Président Paul-Albert Iweins, Claude Duvernoy représentant Pascal Eydoux Président de la Conférence des Bâtonniers, Pär Remnelid Président de l'AIJA, Duarte de Athayde son successeur à l'issue de ce Congrès et Rama Yade, secrétaire d'Etat chargée des affaires étrangères et des droits de l'Homme qui a tenu à rendre hommage aux avocats du monde entier dont la voix "fondamentale, nécessaire, légitime", "doit être entendue, associée au combat des droits de l'Homme".

Jean-René Tancrède

JOURNAL OFFICIEL D'ANNONCES LÉGALES - INFORMATIONS GÉNÉRALES, JUDICIAIRES ET TECHNIQUES

bi-hebdomadaire habilité pour les départements de Paris, Yvelines, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val de Marne

12, rue Notre-Dame des Victoires - 75002 PARIS - Téléphone : 01.42.60.36.35 - Télécopie : 01.47.03.92.15

Internet : www.annonces-de-la-seine.com - E-mail : as@annonces-de-la-seine.com - as@annonces-de-la-seine.fr

FONDATEUR EN 1919 : RENÉ TANCRÈDE - DIRECTEUR : JEAN-RENÉ TANCRÈDE

LES ANNONCES DE LA SEINE

Siège social :

12, rue Notre-Dame des Victoires - 75002 PARIS
R.C.S. PARIS B 572 142 677 - (1957 B 14267)
Téléphone : 01.42.60.36.35 - Télécopie : 01.47.03.92.15.
Internet : www.annonces-de-la-seine.com
e-mail : as@annonces-de-la-seine.com / as@annonces-de-la-seine.fr

Établissements secondaires :

- 4, rue de la Masse, 78910 BEHOUST
Téléphone : 01.34.87.33.15.
- 1, place Paul-Verlaine, 92100 BOULOGNE
Téléphone : 01.42.60.84.40.
- 7, place du 11 Novembre 1918, 93000 BOBIGNY
Téléphone : 01.42.60.84.41.
- 1, place Charlemagne, 94290 VILLENEUVE-LE-ROI
Téléphone : 01.45.97.42.05.

Directeur de la publication et de la rédaction :
Jean-René Tancrede

Comité de rédaction :

Jacques Barthélémy, Avocat à la Cour
Thierry Bernard, Avocat à la Cour, Cabinet Bernards
François-Henri Briard, Avocat au Conseil d'Etat
Antoine Bullier, Professeur à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne
Marie-Jeanne Campana, Professeur agrégé des Universités de droit
André Damien, Membre de l'Institut
Philippe Delebecque, Professeur de droit à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne
Dominique de La Garanderie, Avocat à la Cour, ancien Bâtonnier de Paris
Brigitte Gizardin, Substitut général à la Cour d'appel
Serge Guinchard, Professeur de Droit à l'Université Paris II Panthéon-Assas
Françoise Kamara, Conseiller à la première chambre de la Cour de cassation
Maurice-Antoine Lafortune, Avocat général honoraire à la Cour de cassation
Bernard Lagarde, Avocat à la Cour, Maître de conférence à H.E.C. - Entrepreneurs
Jean Lamarque, Professeur de droit à l'Université Paris II Panthéon-Assas
Noëlle Lenoir, Avocate à la Cour, ancienne Ministre
Philippe Malaure, Professeur émérite à l'Université Paris II Panthéon-Assas
Pierre Masquart, Avocat à la Cour
Jean-François Pestureau, Expert-Comptable, Commissaire aux comptes
François Pluyette, Conseiller doyen à la première chambre civile de la Cour de cassation
Jacqueline Socquet-Clerc Lafont, Avocate à la Cour, Présidente d'honneur de l'UNAPL
Yves Repiquet, Avocat à la Cour, ancien Bâtonnier de Paris
René Ricol, Ancien Président de l'IFAC
François Teitgen, Avocat à la Cour, ancien Bâtonnier de Paris
Carol Xueref, Directeur des affaires juridiques, Groupe Essilor International

Publicité : Judiciaire : **Martine Chartier - Charité**
Légale : **Didier Chartier**
Commerciale : **Frédéric Bonaventura**

Commission paritaire : n° 0708 I 83461
I.S.S.N. : 0994-3587

Tirage : 13 787 exemplaires

Périodicité : bi-hebdomadaire

Impression : Imprimerie de l'Avesnois
8, rue François Villon - 75015 PARIS

Copyright 2008

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus. Sauf dans les cas où elle est autorisée expressément par la loi et les conventions internationales, toute reproduction, totale ou partielle du présent numéro est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

Le journal "Les Annonces de la Seine" a été désigné comme publieur officiel pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, par arrêtés de **Messieurs les Préfets de Paris**, du 17 décembre 2007 ; des **Yvelines**, du 21 décembre 2007 ; des **Hauts-de-Seine**, des 17 décembre 2007 ; de la **Seine-Saint-Denis**, du 28 décembre 2007 ; du **Val-de-Marne**, du 17 décembre 2007 ; de toutes annonces judiciaires et légales prescrites par le Code Civil, les Codes de Procédure Civile et de Procédure Pénale et de Commerce et les Lois spéciales pour la publicité et la validité des actes de procédure ou des contrats et des décisions de justice pour les départements de Paris, des Yvelines, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne ; et des Hauts-de-Seine.

N.B. : L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

- Tarifs hors taxes des publicités à la ligne

A) Légales :
Paris : 4,98 € Seine-Saint-Denis : 4,98 €
Yvelines : 4,83 € Hauts-de-Seine : 4,98 €
Val-de-Marne : 4,92 €

B) Avis divers : 9,00 €

C) Avis financiers : 9,88 €

D) Avis relatifs aux personnes :

Paris : 3,58 € Hauts-de-Seine : 3,59 €
Seine-Saint-Denis : 3,53 € Yvelines : 4,83 €
Val-de-Marne : 3,63 €

- Vente au numéro : 1,15 €

- Abonnement annuel : 15 € simple

35 € avec suppléments culturels

95 € avec suppléments judiciaires et culturels

COMPOSITION DES ANNONCES LÉGALES
NORMES TYPOGRAPHIQUES

surfaces consacrées aux titres, sous-titres, filets, paragraphes, alinéas

Titres : chacune des lignes constituant le titre principal de l'annonce sera composée en capitales (ou majuscules grasses) ; elle sera l'équivalent de deux lignes de corps 6 points Didot, soit arrondi à 4,5 mm. Les blancs d'interlignes séparant les lignes de titres n'excéderont pas l'équivalent d'une ligne de corps 6 points Didot, soit 2,256 mm.

Sous-titres : chacune des lignes constituant le sous-titre de l'annonce sera composée en bas-de-casse (minuscules grasses) ; elle sera l'équivalent d'une ligne de corps 9 points Didot soit arrondi à 3,40 mm. Les blancs d'interlignes séparant les différentes lignes du sous-titre seront équivalents à 4 points soit 1,50 mm.

Filets : chaque annonce est séparée de la précédente et de la suivante par un filet 1/4 gras. L'espace blanc compris entre le filet et le début de l'annonce sera l'équivalent d'une ligne de corps 6 points Didot soit 2,256 mm. Le même principe régira le blanc situé entre la dernière ligne de l'annonce et le filet séparatif. L'ensemble du sous-titre est séparé du titre et du corps de l'annonce par des filets maigres centrés. Le blanc placé avant et après le filet sera égal à une ligne de corps 6 points Didot, soit 2,256 mm.

Paragraphes et Alinéas : le blanc séparatif nécessaire afin de marquer le début d'un paragraphe ou d'un alinéa sera l'équivalent d'une ligne de corps 6 points Didot, soit 2,256 mm. Ces définitions typographiques ont été calculées pour une composition effectuée en corps 6 points Didot. Dans l'éventualité où l'éditeur retiendrait un corps supérieur, il conviendrait de respecter le rapport entre les blancs et le corps choisi.

VIE DU DROIT



Photo © Jean-René Tancrede - Téléphone : 01.42.60.36.35

Fabrice Pères Borianne

Le temple du Savoir

par Fabrice Pères Borianne

Il était une fois... une poignée de jeunes avocats français, sans-doute un peu fous, qui, un soir torride de juillet 2005, sur une certaine péniche baptisée "Vaincre" (cela ne s'invente pas), se sont lancé le défi d'organiser à Paris le 46^{ème} congrès de l'Association Internationale des Jeunes Avocats.

Grisés par l'ampleur d'un tel projet (et peut-être par autre chose, mais cela l'histoire ne l'a pas retenu), ils se sont alors pris à imaginer ce que pourrait être un congrès, dans la – allez ne soyons pas chauvins, l'une des plus belles villes du monde et ils n'ont, dès lors, plus poursuivi qu'un seul but : faire que leur rêve de réunir leurs amis de l'AIJA dans cette ville, devienne réalité.

Trois ans, des dizaines d'heures de réunion, des milliers de courriels... et quelques cheveux blancs plus tard, nous sommes particulièrement fiers (et un peu anxieux aussi il faut bien l'avouer) de contempler cette assemblée de 600 confrères venant de 52 pays, que vous formez ici et maintenant.

Nous tenons, ce soir, tout d'abord, à vous remercier chaleureusement Monsieur le Recteur de l'Académie de Paris, qui avez bien voulu mettre à notre disposition cet écrin magnifique que constitue le Grand Amphithéâtre de la Sorbonne, véritable temple du Savoir, pour organiser cette cérémonie.

Il est particulièrement impressionnant de s'exprimer ainsi devant cette assemblée, depuis cette tribune, sous le regard de Richelieu, Pascal ou Descartes, pour ne citer qu'eux.

Tout ici respire l'Intelligence et l'Humanisme et nous sommes heureux et fiers de faire découvrir

à nos amis étrangers un lieu, la Sorbonne, aussi intimement lié à l'histoire de Paris.

C'est ensuite un honneur et un plaisir pour nous de vous accueillir, Madame le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères chargée des Droits de l'Homme, vous dont le combat quotidien au sein du Gouvernement de la France, rejoint si étroitement les préoccupations des défenseurs que nous sommes. Vous portez haut les valeurs des Droits de l'Homme en France et de par le Monde, à chaque occasion, et nous ne pouvons qu'applaudir à votre action.

Nous sommes aussi honorés de compter parmi nous, ce soir, nos confrères Thierry Wickers et Christian Charrière-Bournazel, respectivement Vice-Président du Conseil National des Barreaux et Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris, deux institutions (dont de nombreux autres représentants nous font l'honneur de leur présence ce soir), sans lesquelles il eut été impossible de vous accueillir en nombre dans les lieux exceptionnels que nous avons pu choisir pour le déroulement du Congrès...

Enfin, qu'il nous soit également donné de saluer comme il se doit Monsieur Christophe Girard, adjoint au maire de Paris dont le soutien nous a également été fort précieux, en particulier pour la sortie dans Paris à laquelle nous vous convierons vendredi après-midi. Qu'il soit ici, et à travers lui l'ensemble du Conseil de Paris, remercié ; je souhaite également le remercier à titre personnel, en sa qualité d'inventeur de l'opération Paris-Plage, pour avoir fait en sorte que cette opération, dont la concurrence avec nos travaux scientifiques eut été par trop déséquilibrée, s'arrête juste avant le commencement de notre Congrès...

C'est une délicate attention à laquelle nous sommes sensibles !

Innovations

par Jean-Claude Rivalland

Un célèbre compositeur américain, Georges Gerschwin, avait coutume de dire qu'il n'y a que deux sujets possibles : l'amour et Paris.

Aujourd'hui, je crois que nous pouvons vous dire, au nom du Comité d'organisation et de tous ceux qui nous ont aidé à préparer ce Congrès, que, pour les quatre jours qui viennent, il n'y aura pour nous tous que deux sujets possibles : l'AIJA et Paris.

Oh, que les plus romanesques parmi vous (j'en vois plusieurs qui se manifestent déjà) se rassurent ! Paris et l'amour font depuis toujours très bon ménage ; on ne compte plus les chansons et poèmes écrits pour célébrer l'amour à Paris et les plus grands s'y sont essayé avec succès : Victor Hugo, Rimbaud, Baudelaire, Charles Aznavour, Frank Sinatra, Ella Fitzgerald, Léo Ferré, etc.

Nous entendons d'ailleurs tout à l'heure un extrait de l'opéra *La Bohème*, histoire d'amour fabuleusement mise en musique par Puccini et dont l'action se déroule à Paris.

Pour vous tous qui êtes ici, sachez qu'avec l'aide des deux coordinateurs des travaux Tanja Meinander et Philip Nolan, nous vous avons préparé un programme scientifique et social qui vous permettra de goûter à satiété à la fois aux plaisirs de l'AIJA et de Paris. Pour cela, nous avons quelque peu bousculé les habitudes et introduit quelques nouveautés dans le programme : cela

nous a paru aussi une bonne façon de marquer l'entrée de l'AIJA dans sa deuxième vie, après avoir franchi la limite d'âge de 45 ans à Toronto l'année dernière. Grâce à ces innovations, vous pourrez, dans le plus pur esprit AIJA, efficacement marier vos activités au sein de l'AIJA et les nombreux charmes que vous offre la Ville Lumière.

C'est ce que je vous souhaite car ce sera pour nous la preuve du succès !

Comme le disait Fabrice à l'instant, nous avons mis beaucoup d'efforts mais aussi - et c'est le plus important- de plaisir dans les travaux préparatoires de ce Congrès et notre souhait le plus cher est de partager avec vous tout ce plaisir



Jean-Claude Rivalland

Photo © Jean-René Tanerède - Téléphone : 01.42.60.36.35

This year again, our 21 scientific Commissions have performed beyond expectations and we can be very thankful to them for having so quickly adapted to the new format we have proposed for our working sessions and work shops. This all looks very promising and we should be proud of their work as illustrated by the presence of very high profile speakers to many of our scientific events. Peut-être terminerez-vous ce congrès épuisés?

que nous avons eu à préparer cet événement pour vous et d'honorer ainsi la confiance que vous avez placée en nous, en vous inscrivant si nombreux.

Paraphrasant un célèbre auteur français, je vous dirais pour finir qu'il suffit d'ajouter non pas 2 comme disait Jules Renard mais 4 lettres (les lettres -A-I-J-A), à Paris pour que ce soit le Paradis.

REPERES

Association Internationale des Jeunes Avocats



Dirk Nuyts, Pär Remnelid, Agnès Proion, Duarte de Athayde, Pauliina Tenhunen et Saverio Lembo

L'AIJA est une association sans but lucratif bilingue. Elle est la seule association mondiale qui se consacre aux avocats et aux juristes d'entreprises âgés de moins de 45 ans. Créée en 1961, cette association compte aujourd'hui plus de 3000 membres de 85 nationalités différentes.

Composition du bureau

Président
Duarte de ATHAYDE,
Lisbonne, Portugal

Président Sortant
Pär REMNELID, Malmö, Suède

Premier Vice-Président
Saverio LEMBO, Genève, Suisse

Secrétaire Générale
Agnès PROTON, Cannes, France

Secrétaire Général Assistant
Dirk NUYTS, Bruxelles, Belgique

Trésorier
Pauliina TENHUNEN,
Helsinki, Finlande

Correspondant France
Thierry ABALLEA
Avocat Associé - APA Partners

Contact : AIJA
Association Internationale des
Jeunes Avocats
Avenue Louis Lepoutre 59/20
BE-1050 Brussels
Tél : +32 2 347 3334
Fax : +32 2 347 5522



Photo © Jean-René Tancrède - Téléphone : 01.42.60.36.35

Rama Yade

Perspective universelle

par Rama Yade

Nous avons une même passion, le droit. Vous tous, jeunes avocats, qui êtes venus nombreux de vos différents pays pour partager vos expériences, approfondir vos savoirs, partager vos différences.

Vous tous, qui avez contribué à l'organisation de cette 46^{ème} édition d'une manifestation plus âgée que la plupart d'entre nous, mais qui a su garder une vraie jeunesse,

Vous tous, qui faites des droits de l'Homme et de l'Etat de droit les valeurs que nous portons et que nous défendons partout où nous allons.

Je suis heureuse d'être parmi vous ce soir. Votre présence ici témoigne de la force de votre engagement. Il est rassurant. Gardiens des droits de chacun, vous êtes, dans vos pays respectifs, ceux par qui recule l'impunité chaque jour. Vous êtes souvent, dans les régimes autoritaires, ceux qui refusent l'arbitraire, défendent l'individu face aux pouvoirs abusifs, en même temps que cette cohorte de résistants que sont bien des journalistes, bien des féministes, bien des militants des droits de l'homme. Professionnels du droit, vous serez aussi ceux qui sauront nous dire les failles qu'il faut combler, les injustices qui perdurent, les solutions qui restent à imaginer. Pour toutes ces raisons, je vous considère, en tant qu'avocats, comme des acteurs majeurs de l'Etat de droit, de ses avancées. C'est dire qu'il s'agit d'une responsabilité. Je vous considère également comme des interlocuteurs privilégiés, des alliés naturels dans mon action en matière

de droits de l'homme, ce gros mot que les réfractaires n'osent même pas prononcer tant il est puissant, évocateur des combats les plus vifs, vecteur des revendications les plus nobles pour la liberté de l'individu, la défense de ses droits. C'est pour toutes ces raisons que j'accepte si souvent les invitations venant du monde des avocats. J'ai appris à m'en familiariser bien avant d'occuper ma fonction actuelle. Par une heureuse rencontre avec votre exceptionnel prédécesseur, M. le Bâtonnier, qui m'a permis d'être associée aux manifestations qui vous rassemblent et aux causes qui vous portent. J'en ai gardé un souvenir ému et tenais à lui rendre hommage pour cette vie consacrée au droit. Mais, avec vous, M. le Bâtonnier, nous pouvons continuer ce beau

compagnonnage. Car, au fond, si les hommes changent, il est une chose qui ne change pas, c'est la passion du droit.

Et l'on oublie trop souvent que les droits de l'homme sont d'abord du droit. C'est-à-dire des lois, des préambules, des déclarations, des résolutions, du droit international. Inspirés des antiques écoles du droit naturel. Obtenus après bien des luttes sur le terrain, bien des sacrifices. Grâce à ces textes, des enfants soldats sortent chaque jour des casernes. Des femmes, issues de sociétés plus traditionnelles que les nôtres, prennent chaque jour connaissance de leurs droits et se redressent pour lutter, fortes de savoir que ces droits les protègent. Des minorités gagnent leur autonomie et davantage de protection. Les

SEMINAIRE

Contrefaçon dans le marché du luxe

Présentation et illustration des difficultés

liées à la contrefaçon - Table ronde du 26 août 2008

Quelles sont les principales constatations économiques que vous avez retenues concernant le marché du luxe et la contrefaçon ?

Jacqueline Socquet-Clerc Lafont :

Il faut savoir que les saisies de contrefaçons et d'articles piratés, effectuées dans l'Union Européenne, s'élevaient à :
-75 millions en 2006,
-250 millions en 2006,

soit, en une année, une augmentation de 230 %.

En France, les saisies douanières sont passées de 200 000 articles à 6 millions en 2006, soit une augmentation de 3 000 % (il faut d'ailleurs saluer le remarquable travail effectué par les Douanes françaises) 2007 : 4.630.000 articles saisis.

Jusqu'en 1980, c'était le temps des copies, parfois grossières, des seuls produits de luxe : maintenant, tout se

copie, se copie bien et l'éventail de la contrefaçon ne connaît plus de limites. Les évaluations les plus fréquentes, à l'échelle européenne, font état d'une perte d'emplois à hauteur de 200 000 par an et l'on chiffre difficilement la fragilisation des entreprises, tout particulièrement des plus petites, très nombreuses dans le domaine du luxe. Il a été dit, devant le Conseil de l'Europe, que plus de 80 % des produits contrefaits sont maintenant



droits de l'homme progressent en commençant par le droit et son application. Application : le mot est important. Car le droit international n'est rien s'il n'est appliqué. Autorise tout s'il n'est appliqué. Les événements actuels du Caucase le montrent. Et le droit international, dans la conception progressiste suppose bien évidemment le respect des droits de l'homme. Je ne conçois pas le droit uniquement comme la règle. Puisque la règle seule peut être attentatoire aux libertés. Dans la perspective que je défends, c'est-à-dire la perspective universelle, le droit va de pair avec la justice et le respect des libertés individuelles. A travers vous, les avocats, c'est aux défenseurs de ces libertés individuelles, aux défenseurs des droits fondamentaux que je m'adresse. J'ai vu trop de vos confrères emprisonnés pour leurs convictions, leurs actions. Je suis intervenue à plusieurs reprises pour demander leur libération. Ainsi, c'est parce que certains d'entre vous m'ont alerté sur leurs cas que je suis intervenue, avec le Président de la République, pour la libération de tel avocat tunisien, de tel avocat chinois, de tel avocat soudanais. Avec les journalistes, les ONG, les féministes, les avocats sont, en effet, souvent une cible. Le 10 décembre dernier, j'ai remis à trois avocats chinois, qu'on appelle les avocats aux pieds le Prix des droits de l'homme de la République française. Un prix qui salue leur combat mais nous engage aussi à les protéger. Au-delà de vos serments, je suis venue vous dire qu'à travers moi, c'est la France qui est aussi à l'écoute des avocats du monde entier. Qu'il nous faut être vigilants ensemble et complémentaires. La diversité de vos origines est une richesse inestimable pour votre association, mais pour toute la profession. Elle ouvre des horizons, favorise les échanges, stimule les expériences. Je vous envie un peu des moments festifs que

vous allez partager. Je n'ai pas ce loisir, mais je suis confiante dans leur capacité à nouer entre vous de vrais liens d'amitié et de respect, prometteurs pour l'avenir. Pour l'avenir, parce que la lutte pour la défense des droits n'est jamais terminée.

Quand j'ai été nommée, j'ai eu le vertige : le champ d'intervention qui m'était confié était tout simplement illimité. Je me suis fixé quatre priorités pour agir : droits des enfants, des femmes, liberté d'expression et lutte contre l'impunité.

J'ai pu soulever tous ces sujets en voyageant dans le monde à travers une soixantaine de pays. En République Démocratique du Congo pour défendre les droits des femmes victimes des viols ou en Moldavie pour soutenir celles qui sont victimes de réseaux de traite. Au Darfour, au Cambodge, en Haïti, je me suis préoccupée des droits des enfants. Et partout, je m'efforce de veiller sur la liberté d'expression, ce bien le plus précieux de l'homme comme disaient les révolutionnaires français, et qui est sans doute le droit qui me semble le plus faible.

Et puis il y a la lutte contre l'impunité qui me tient à cœur, car sans elle les droits de l'homme ne sont que des mots. Je suis très attachée à la justice internationale parce qu'elle parle aux victimes, elle est le début de leur réparation. Parce qu'avec elle, plus personne ne peut impunément violer massivement les droits sans risquer de se retrouver un jour devant un tribunal international : tribunaux ad hoc en Yougoslavie et au Rwanda ; tribunaux mixtes comme celui des Khmers rouges ; et bien sûr la Cour Pénale Internationale dont la compétence universelle permet de lutter contre l'impunité partout dans le monde, même si l'on peut regretter que tous les grands Etats n'en aient pas encore accepté le principe.

Parce que je sais que le droit est la première étape des droits de l'homme, j'ai voulu pendant cette présidence française de l'Union européenne m'atteler à une tâche laborieuse mais prometteuse : faire avancer la législation, d'une part, dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes, et d'autre part, contre l'homophobie.

Bien évidemment, dans l'immense tâche qui est la mienne, mais si flatteuse puisqu'il s'agit d'abaisser les montagnes entre les hommes et d'améliorer leur quotidien au nom de ce concept suprême qu'est la dignité humaine, la voix des avocats est fondamentale, nécessaire, légitime. Et cette voix-là, qui n'est pas celle d'un jurisme étroit ni d'une morale des bons sentiments, doit être entendue, associée au combat des Droits de l'homme.

Un combat, car, comme vous le savez, les droits de l'homme ne sont pas l'histoire d'une marche triomphale ni d'une cause perdue d'avance. Ils sont un combat, sans cesse, recommencé. Ils ne sont pas plus en crise aujourd'hui qu'hier. Ils ont toujours connu une grande difficulté d'être. Alors, oui, je peux, on peut avoir de grands moments de solitude. Comme tout défenseur des droits de l'homme. Je peux avoir le sentiment ici d'en faire trop et là de ne pas en faire assez. Mais nous sommes plusieurs à mener ce combat-là. C'est la raison pour laquelle j'ai besoin de vous, de votre voix si singulière, si professionnelle, que certains d'entre vous, dans certains coins du monde font entendre jusqu'au sacrifice.

Je voudrais terminer donc mon propos déjà trop long en rendant hommage à votre profession, en souhaitant bonne route, belle route aux jeunes qui s'y engagent avec la foi et la fougue des passionnés sans rien sacrifier au talent, et d'abord celui des mots. Je vous remercie de votre attention et de votre accueil si chaleureux.

2008-572

sous le contrôle du crime organisé et le Secrétaire Général d'Interpol, devant un Comité du Congrès américain, a pu énumérer plusieurs cas de financement terroriste, assuré via l'industrie des contrefaçons- Les premières copiées, les marques de luxe françaises sont

particulièrement touchées par les contrefaçons bien évidemment, elles subissent un manque à gagner mais aussi une atteinte à leur image, qui est normalement le gage de la qualité et de l'exclusivité, destiné à entraîner la confiance du consommateur. La transposition, par la loi du 29 octobre 2007, en droit interne français, de la directive européenne du 26 avril 2004, relative au respect des droits de la propriété intellectuelle, a notamment amélioré la réparation du préjudice subi en permettant la prise en compte des conséquences économiques négatives, par exemple : le manque à gagner, le bénéfice injustement réalisé par le contrefacteur, le préjudice moral causé au titulaire). Outre l'harmonisation de ce droit

spécifique dans toute l'Europe, cette innovation de la réparation du préjudice négatif, jusqu'à présent inconnu en droit français, est une grande avancée. Il est trop tôt pour dresser un bilan de ce nouvel outil législatif. Mais nous avons appelé à la poursuite de la coopération bilatérale : c'est ainsi que le Comité bilatéral franco-russe renforce ses actions. De même, le Conseil Economique et Social a souhaité également que ces actions bilatérales soient mises en place avec les nouveaux marchés comme l'Inde, le Brésil et la Chine, ce dernier pays, étant celui où la contrefaçon est endémique. Rappelons qu'en France, l'acheteur de contrefaçons risque jusqu'à 300 00 € d'amende et 3 ans de prison !

Quelles sont vos conclusions sur l'impact des contrefaçons ?

Jacqueline Socquet-Clerc Lafont : Les sites de vente aux enchères sur Internet deviennent un moyen très important d'écoulement des objets contrefaits. Pour lutter contre cette pratique qui tend à se développer, le Conseil Economique et Social propose plusieurs pistes d'actions. Tout d'abord, mieux Informer les cyberconsommateurs des risques liés à l'achat en ligne de certains produits griffés d'une marque de luxe, sans avoir l'assurance qu'il s'agit d'un "vrai" produit d'occasion. Le système de "labellisation" et de notation des vendeurs est un

élément favorable mais pas encore assez performant pour assurer une réelle sécurité des transactions.

La concertation entre les titulaires des droits de propriété industrielle fréquemment victimes de produits contrefaisants et de certaines plateformes de vente en ligne de ces produits doit reprendre, pour proposer des outils statistiques, des indicateurs et des pistes d'action conjointes pour lutter contre ce fléau.

Au niveau européen, notre assemblée est très favorable à la création d'un réseau européen d'observation de la contrefaçon, qui pourrait être proposée sous la présidence française de l'Union européenne au deuxième semestre 2008.

Photo © Jean-René Tancrède



Jacqueline Socquet-Clerc Lafont